

Direction de la culture, du patrimoine, des sports et des loisirs

Direction de la culture, du patrimoine, des sports et des loisirs

4e commission

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 26 mai 2016

OBJET : POINT D'ÉTAPE SUR LE PÔLE SPORT ET HANDICAP.

Mesdames, messieurs,

Le développement de l'accès des personnes en situation de handicap aux activités sportives constitue un axe structurant de la politique départementale depuis de nombreuses années. En 2008, la collectivité a inscrit dans le cadre de son Agenda 21 un projet de développement durable de la pratique sportive de ce public.

Le Département s'est engagé dans la création d'un pôle sport et handicap au stade départemental de la Motte à Bobigny, pôle d'envergure métropolitaine, nationale voire internationale.

Ce projet a émergé depuis 2013, suite à la présentation par l'Association des Établissements du Domaine Emmanuel (AEDE) d'un projet de construction d'un équipement sportif couvert entièrement adapté, qui aurait la particularité d'intégrer des travailleurs handicapés dans sa gestion et d'être prioritairement mis à disposition des établissements spécialisés du département. De ce projet est née la volonté du Département d'impulser un projet de pôle plus large, centré sur l'enjeu de faciliter l'accès des personnes en situation de handicap au sport et aux loisirs et de développer le « vivre ensemble » en changeant le regard de la société sur le handicap. Cette volonté répond aux exigences de la loi de février 2005 pour l'égalité des droits des personnes en situation de handicap. Elle est par ailleurs un engagement du Département pris dans deux documents d'orientations stratégiques : le schéma départemental en faveur des personnes handicapés 2012-2016 et le schéma de cohérence des équipements sportifs (SCOTES).

Le stade départemental de la Motte, est apparu comme un lieu stratégique tant par sa situation géographique (Bobigny, au cœur de la Seine-Saint-Denis) que par sa proximité avec des lieux ressources tels que l'hôpital Avicenne, l'université Paris 13 (qui comporte une filière STAPS-APAS) et l'école d'infirmière. Par ailleurs, le stade de la Motte est situé dans un



quartier en rénovation urbaine, pour lequel de grands bouleversements sont prévus, notamment la création de nouveaux transports dans les années à venir (train Paris Express) et le prolongement d'une ligne de métro.

Ces éléments font de ce site un lieu idéal pour le développement d'un projet de pôle de grande envergure.

L'objet du projet est d'y développer, à la fois des activités sportives avec plusieurs terrains de pratiques disponibles dont ceux du SIGPS mitoyen, mais également des activités médicales de recherche, de formation et la création d'un pôle ressources.

Ce projet est un atout dans le cadre de la candidature de la France pour l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques en 2024.

I-Une méthode innovante de construction du projet

Le Département a souhaité une concertation large des acteurs en les associant à la co-construction du projet.

Dans un premier temps, **une étude de définition stratégique** a été menée par des étudiants de Sciences Po Paris, d'octobre 2014 à juin 2015.

Dans un second temps, le Département a confié à l'Association Internationale du Développement Urbain (INTA) la réalisation d'un **benchmark international** et d'un **panel d'experts internationaux** afin de définir le périmètre du projet.

Enfin, fin janvier 2016 un **panel d'experts internationaux** a été organisé avec pour mandat la définition du périmètre du projet, son intégration territoriale, l'esquisse d'un programme et enfin la proposition d'une feuille de route.

Ce panel a rassemblé plusieurs praticiens pluridisciplinaires locaux et internationaux (architectes-programmistes, médecin chercheur de l'hôpital Avicenne et de l'université Paris 13, spécialiste en politiques sportives et équipements, directeur d'équipements médico sociaux, urbaniste de la ville de Bobigny, spécialiste de l'aménagement du Comité Départemental Olympique, des représentants de l'Unesco).

Durant cette semaine, trois journées d'auditions collectives ou individuelles ont été organisées. A cette occasion, plus de 40 personnes ont été entendues, parmi lesquelles des acteurs locaux, départementaux, régionaux et nationaux : élus locaux, élus et services départementaux, Maire et services de la ville de Bobigny, associations sportives et médico-sociales, établissements publics territoriaux (Est ensemble et Terre d'envol), services de l'Etat (ministère de la jeunesse et du sport, DDCS93), structures de formation et de recherche, établissements de soins (Directeur de l'hôpital Avicenne) et entreprises ont ainsi été entendus.

II-Un projet de pôle sport et handicap fortement orienté sur le sport, l'inclusion et l'innovation

Les différentes réflexions ont abouti à la rédaction d'un rapport par l'INTA présentant les atouts et l'architecture du Pôle Sport / Handicap. Ce travail qui tient compte des acteurs en présence a orienté le projet en l'orientant vers des enjeux plus globaux comme l'inclusion sociale et la prise en compte du soin et de la santé, élargissant la dimension du projet à un pôle « sport, inclusion et innovation ».

1- Un projet de développement social, économique et territorial d'envergure

A terme le pôle, projet structurant pour le territoire, inclura différentes dimensions et fonctions.

* **Le pôle du sport pour tous et accessible à tous.** Le site de La Motte par ses différents espaces de pratiques diversifiés et variés (sports en intérieur et en extérieur) et par la possible cohabitation des différentes pratiques sportives (valides, personnes en situation de handicap, mixant les publics, sport-loisirs, sport-santé, compétition et haut niveau) permettra de toucher un public large et aux spécificités variées.

* **L'inclusion sociale** avec notamment l'insertion par le sport et l'emploi des différents publics du pôle (valides et handicapés), mais également des habitants du quartier. De ce point de vue, le pôle est un lieu d'impulsion pour la redynamisation et le développement du quartier qui connaît un fort taux de chômage et notamment dans la population jeune. L'inclusion sociale concernera également des patients souffrant de pathologies chroniques ou de maladies psychiques.

* **La fonction centre de ressources** à la fois matériel et immatériel : réseaux sociaux, référentiel sport handicap numérisé et en ligne, centre documentaire, mise à disposition de matériel, valorisation des bonnes pratiques...

* **La formation** est un besoin important auquel le futur pôle pourra répondre. Il s'agit notamment de formations aux métiers du sport et du handicap (éducateurs sportifs, encadrement). Le pôle permettra de renforcer les liens et passerelles entre les différentes structures d'enseignement et de formations professionnelles à proximité du site (Campus des métiers et de l'entreprise, Université Paris 13, école d'infirmières).

* **Le soin et la recherche appliquée** seront des atouts majeurs du futur pôle. La proximité du site avec l'hôpital Avicenne et la faculté de médecine de Bobigny ouvre la perspective d'une dimension recherche et développement dans le champ de la médecine du sport, en particulier pour les personnes en situation de handicap. Cet aspect du projet permet d'envisager de nombreux développements, entre autres des échanges de formateurs et d'experts, la convergence d'enseignants chercheurs sur le site pour faire de la recherche et produire de l'innovation, la création d'une plateforme de recherche internationale. La prise en charge sur site des patients sportifs valides et handicapés constitue aussi une forte valeur ajoutée.

* **Le développement économique** constituera une dimension importante du projet notamment par la création de pépinières d'entreprises innovantes (implantation potentielle au sein du bâtiment de l'illustration de l'Université Paris 13) au moyen notamment d'un partenariat avec l'Établissement Public Territorial Est Ensemble et le pôle de compétitivité médecine.

* La fonction **hébergement** sera un atout du projet. L'hébergement sur site pourra permettre notamment l'accueil de délégations sportives étrangères, de sportifs nationaux de haut niveau (restauration adaptée, soins sur place, adaptation du matériel etc.) ou encore de répondre aux besoins des familles de patients hospitalisés à l'hôpital Avicenne.

* Le pôle contribuera enfin au **développement urbain et à l'aménagement territorial**. Le pôle bénéficiera et participera à la rénovation urbaine et l'aménagement du territoire puisqu'il s'inscrit dans un quartier d'intérêt national du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, et sur un secteur dont

l'accessibilité va s'améliorer de façon importante à l'avenir en raison des différents projets de transports prévus : 3 gare de la future ligne 15 Est du Grand Paris Express vont desservir le territoire de Bobigny , dont la gare « Drancy-Bobigny » qui sera implanté à proximité immédiate du site de la Motte. Par ailleurs, la Motte pourrait s'inscrire dans le projet départemental de Chemin des parcs, visant à relier les espaces verts structurants du département. Une liaison claire avec le Canal de l'Ourcq est à prévoir dans cet objectif. De même, la création d'un maillage et prolongation de liaisons douces (pistes cyclables et voies piétonnes) permettrait de relier des équipements sportifs de la Seine-Saint-Denis.

A travers ces différentes fonctions et dimensions, le pôle devra donc permettre de favoriser le **développement social**, de contribuer au **développement économique** et à **la recherche** et de participer au **développement urbain et à l'aménagement territorial**.

2- La déclinaison opérationnelle de ces différents axes

En s'appuyant sur les grands axes stratégiques décrits précédemment, la déclinaison opérationnelle du projet s'effectuera sur différents plans : un volet immatériel, un programme de bâtiments, un programme d'actions qui démarreront sur le site dès 2016.

2.1 Le volet immatériel du pôle

La dimension immatérielle du pôle « sport et handicap » se traduit dès à présent par un réseau comprenant différents représentants institutionnels, associatifs qu'il faudra étoffer et consolider. Ce réseau a pour vocation de poursuivre le processus de formalisation du pôle, dans l'attente notamment de la pose de la première pierre, en poursuivant le travail de mobilisation des acteurs et proposant des premiers projets.

2.2 Un projet de bâti ambitieux

A partir des échanges entre les auditionnés et les membres du panel, s'est dégagé un projet ambitieux qui rassemble les différentes composantes du programme établi avec les utilisateurs actuels et potentiels. Un projet innovant, perméable, adapté à tous publics (chercheurs, sportifs, publics), accessible à tous et dans lequel les équipements sont mutualisés. Toutes ces dimensions du pôle ont été traduites par les panélistes en termes de scénari architecturaux :

- un pavillon hôtelier (hébergement et restauration) ;
- un pavillon séminaires/ colloques /formation ;
- un ou des pavillons sportifs permettant de renforcer l'offre d'équipements sportifs sur le territoire et de les diversifier ;
- un pavillon soins/ recherche appliquée ;
- un pavillon de bureaux pour des fédérations et comités sportifs (locaux et nationaux) ;
- un parking souterrain.

2.3 Un modèle économique à préciser

Le modèle économique du pôle devra être précisé à partir des différentes sources de financement identifiées :

- des ressources en investissement devront être recherchées, auprès des institutions (Fond européens, Etat, Région..), mais aussi des entreprises, fondations, assurances, équipementiers sportifs.
- les différents axes constituant le pôle permettront de dégager des recettes de fonctionnement, qu'il s'agisse des recettes d'exploitation des salles, de

l'hébergement, des espaces de pratiques, des recettes potentielles générées par un ESAT, de sources de financement public et privés concernant l'activité de recherche, les activités sanitaires ou médico-sociales.

2.4 Des actions concrètes sur le site de la Motte à court terme

Afin de donner de la visibilité et un contenu au projet dès 2016, il est proposé de mettre en œuvre des actions concrètes sur le site. Ces actions pourraient prendre la forme d'actions de sensibilisation du public au projet, d'animation autour des fouilles archéologiques qui démarrent en 2016 pour une durée de 18 mois, de sensibilisation des acteurs à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap, de valorisation du projet dans la candidature aux JOP 2024...

Pendant la durée des fouilles, il peut ainsi être envisagé de commencer à faire vivre le site pour annoncer sa vocation finale, par des événements ou des manifestations permettant de communiquer sur ses finalités (événements sportifs, accueil amplifié d'enfants handicapés pendant l'opération « été en herbe » sur le site, programmation d'événements culturels

Pour réussir leur visée, ces projets doivent être conçus avec une participation collaborative de l'ensemble des parties prenantes (associations de quartiers, expérimentation de petits projets collectifs...).

Enfin, l'intégration d'une dimension culturelle au projet (autour des fouilles ou de l'histoire du site et des éléments d'architecture environnants), permettrait d'en élargir encore les dimensions et l'attractivité pour tous.

III- La création d'une association préfiguratrice du pôle

A l'issue des différents travaux menés autour de la conceptualisation du projet du pôle « sport et handicap » tel que décrit, de nombreux acteurs ont fait part de leur intérêt et de leur motivation pour collaborer au développement et à l'animation du pôle dans leur champ de compétence ou de leur rayonnement en matière d'action publique.

Il est proposé de décentrer le portage du Département, en le confiant à une structure externe fédératrice et préfigurante à travers la création d'une association réunissant les acteurs souhaitant s'engager dans le projet. La formule associative permet la création d'une structure dans un délai rapide et avec beaucoup de plasticité. Elle permettra en outre de consolider progressivement le projet de pôle et notamment la place que chacun souhaitera y prendre.

1.Composition

Les membres fondateurs pressentis seront :

- Le Département ;
- La ville de Bobigny ;
- La ville de Paris ;
- L'EPT Est ensemble ;
- L'AEDE ;
- L'université Paris 13 ;
- Les hôpitaux Avicenne et Ville Evrard ;
- Le CDOS 93 ;
- Les comités départementaux sport Adapté et Handisport ;
- Les associations sportives (AC Bobigny, comité foot US, FSGT 93, CA Montreuil)

D'autres partenaires pourront à tout moment adhérer à l'association (Les fédérations sportives, les entreprises, le campus des métiers et de l'entreprise, la région Île-de-France, la métropole etc.).

2. Missions

Cette association aura pour missions :

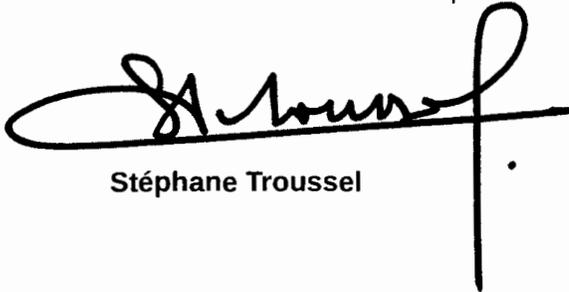
- de consolider le projet global (autour notamment des différentes fonctions du pôle) ;
- d'élaborer une déclaration et une charte des valeurs communes labellisée par l'UNESCO ;
- de réfléchir, proposer et valider avec les membres de l'association un format juridique définitif pour la gouvernance du pôle (GIP, SEM ou autre), mais également sur les conventions de mise à disposition du site départemental pour les différents projets d'équipements qui seront créés ;
- de rechercher des financements pour financer le projet global et ses déclinaisons ;
- de définir un programme d'actions permettant de faire vivre le pôle avant sa livraison finale (recherche d'un nom pour le pôle, animation locale pour informer et sensibiliser sur le projet, rechercher un ou des parrain(s) ou marraine(s), labellisation UNESCO, organisation d'événements promotionnels, de colloques, etc) ;
- d'animer le réseau d'acteurs ;
- d'avancer et d'assurer la mise en œuvre de toutes les fonctions du pôle ;
- d'élaborer un plan guide.

3. Moyens de l'association

En fonction du tour de table financier et des contributions financières et adhésion des différents partenaires, des moyens de fonctionnement devront être dégagés.

Afin de remplir les différentes missions assignées à l'association, il conviendra de recruter d'ici fin 2016 un directeur en capacité de piloter la préfiguration du projet de pôle.

Le Président du Conseil départemental,



Stéphane Troussel

Délibération n° du 26 mai 2016

POINT D'ÉTAPE SUR LE PÔLE SPORT ET HANDICAP

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport du président,

Les 3^{ème} et 4^{ème} commissions consultées,

après en avoir délibéré

- PREND ACTE du point d'étape sur le projet de pôle sport et handicap,
- DÉCIDE du principe de la création d'une association préfiguratrice du pôle sport et handicap avec les partenaires associés à ce projet.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général des services,

Valéry Molet

Adopté à l'unanimité :

Date d'affichage du présent acte, le

Adopté à la majorité :

Voix contre :

Date de notification du présent
acte, le

Abstentions :

Certifie que le présent acte est
devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

